



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 17 FEVRIER 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2026-14

OBJET : Approbation de la convention constitutive de groupements de commandes pour l'achat de prestations d'accompagnement à domicile à destination de ménages en situation de précarité énergétique (programme SLIME) et autorisation à Monsieur le Président ou son représentant à la signer

Membres en exercice	90
Présents titulaires	54
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	25
Absents	11

Votants	79
Abstention	0
Suffrages exprimés	79
Pour	79
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Gilles CARREZ, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Michel OUDINET, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI.

Représentés :

Charles ASLANGUL représenté par Jean-Marc BRETON, Éric BENSOUSSAN représenté par Pierre LEBEAU, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Thomas BERRUEZO représenté par Gilles CARREZ, Eveline BESNARD représentée par Pascale MOORTGAT, Marie-Laurence BEYO représentée par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Carole DRAI, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Déborah MUNZER, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Philippe DUBUS, Monique FACCHINI représentée par Michel OUDINET, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Benoît GAILHAC représenté par Pierre MIROUDOT, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Thierry BARNOYER, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU représentée par Florence HOUDOT, Céline MARTIN représentée par Charlotte LIBERT, Marc MEDINA représenté par Jean-Paul DAVID, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Sophie AMAR, Mary France PARRAIN représentée par Karine PEREZ, Christel ROYER représentée par Pierre PELLÉ, Igor SEMO représenté par Hervé GICQUEL, Annick VOISIN représentée par Brigitte GAUVAIN, Julien WEIL représenté par Tatiana SAUSSEREAU.

Absents :

Caroline ADOMO, Jean-Luc CAEDDU, Agnès CARPENTIER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim LACHELACHE, Florentine RAFFARD, Aurore THIROUX.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260220-DC2026-14-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2026

OBJET : Approbation de la convention constitutive de groupements de commandes pour l'achat de prestations d'accompagnement à domicile à destination de ménages en situation de précarité énergétique (programme SLIME) et autorisation à Monsieur le Président ou son représentant à la signer

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1111-9 confirmant le rôle du Département en tant que chef de file de la contribution à la résorption de la précarité énergétique ;

VU le Code de l'environnement ;

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le Code de l'énergie ;

VU la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, et notamment son article 11 ;

VU la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite MAPTAM) ;

VU la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite NOTRe),

VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TECV), et notamment son article 30 ;

VU le Plan Régional Santé Environnement Île-de-France 2024-2028 adopté le 28 mars 2024 ;

VU le Plan Climat Air Energie Métropolitain 2018-2024 ;

VU le Plan Climat Air Energie Départemental ;

VU le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 17 mai 2022 ;

VU le Pacte Territorial France Rénov' signé le 29 août 2025 ;

CONSIDERANT que le Plan Climat Air Energie Territorial de Paris Est Marne & Bois comporte une fiche action (3.2.1) visant à renforcer le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique ;

CONSIDERANT que le SLIME viendra compléter les actions mises en place par PEMB et particulièrement celles prévues au Pacte territorial ;

CONSIDERANT que ce service viendra compléter la démarche initiée dans le cadre du Fonds de Solidarité Habitat mené par le Conseil Départemental avec l'appui du Territoire Paris Est Marne & Bois ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un partenariat avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne et de mutualiser les moyens mis en œuvre par les autres établissements publics territoriaux situés dans le département du Val-de-Marne ;

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260220-DC2026-14-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

CONSIDERANT la nécessité de désigner le Conseil Départemental du Val-de-Marne comme chef de file de ce groupement de commande ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville en date du 10 février 2026,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'approuver la convention constitutive de groupement de commande pour l'achat de prestations d'accompagnement à domicile de ménages en situation de précarité énergétique (programme SLIME) dont une copie est annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

ARTICLE 3 :

PRECISE que les crédits de recettes et de dépenses seront inscrits au budget des exercices 2026 et 2027.

ARTICLE 4 :

PRECISE que la convention définitive interviendrait au cours du premier trimestre 2026 après validation du projet par CLER.

ARTICLE 5 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

20 FEV. 2026